

NAO

Négociation
Annuelle
Obligatoire

BILAN 2020



Comme au National

Aucune avancée significative à la CPAM Drôme!

Dans le cadre des quatre réunions NAO 2020, la Direction a joué dès le départ la même rengaine que d'habitude « cela dépend du National et il faut attendre la nouvelle classification » concernant vos demandes sur la rémunération.

Sauf que les négociations nationales sur la nouvelle classification sont terminées et n'ont pas permis d'aboutir à un accord ! Du coup quelle sera la position de la Direction pour répondre aux revendications des agents en termes de rémunération ? « Heu.... A réfléchir dans le cadre d'un groupe de travail en vue de futures négociations... » - **En gros RIEN DE CONCRET IMMEDIATEMENT ! ATTENDRE...! ENCORE...!**

Présents aux différentes réunions NAO qui se sont déroulées pour rappel « de septembre à décembre 2020 » :

CGT : Mme BUSSIÈRE / M JERIDI / M MAGLIONE / M MARTIN

Direction : M DUPLATRE / Mme DAHOUTIA / Mme PLANTA

Réponses de la Direction aux revendications du personnel portées par la CGT

- Transformation des contrats CDD à hauteur de 50% en CDI.
↳ **Avis défavorable**
- Deux recrutements en CDI supplémentaire à l'accueil du Bassin Centre.
↳ **Avis défavorable**
- Augmentation de la valeur du point à 10€.
↳ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Passage de la prime de guichet pour les téléconseillers de 4 à 6%.
↳ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Passage au niveau IV pour l'ensemble des téléconseillers au bout de 3 ans d'ancienneté.
↳ **Il ne sera pas donné suite aujourd'hui mais sera porté à réflexion dans le cadre d'un groupe de travail**
- Points de compétences :
 - Passage de 7 à 15 points pour le collègue employé.
 - L'attribution de points de compétence à 35% du personnel minimum chaque année, avec une garantie d'attribution pour tous minimum tous les 3 ans.↳ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Passage au niveau IV pour le personnel ayant atteint le plafond des points de compétences dans le cadre du niveau III.
↳ **Il ne sera pas donné suite aujourd'hui mais sera porté à réflexion dans le cadre d'un groupe de travail.**

- Passage au niveau IV lorsque le plafond de l'ancienneté est atteint.
↔ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Passage du niveau IV à VA pour les CAM Prado.
↔ **Il ne sera pas donné suite aujourd'hui mais sera porté à réflexion dans le cadre d'un groupe de travail**
- Augmenter le plafond d'ancienneté à 40 ans.
↔ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Intégration de la prime d'intéressement en salaire.
↔ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Maintien du back-office du centre de MONTELIMAR.
↔ **Avis défavorable**
- Passage de 10h à 20h pour le crédit d'heure.
↔ **Avis défavorable**
- Passage de 1 à 2 avances compteurs par mois pour l'ensemble des employés.
↔ **Avis défavorable**
- Augmentation de l'avance compteur pour les téléconseillers au maximum 4 heures afin que les téléconseillers puissent poser une avance compteur (correspondant à une demi-journée).
↔ **Avis défavorable après consultation de l'encadrement de proximité**
- Ancienneté maximum à la PFS « 5 ans ».
↔ **Il ne sera pas donné suite aujourd'hui mais sera porté à réflexion dans le cadre d'un groupe de travail**
- Augmenter le délai de route aller-retour entre VALENCE et MONTELIMAR de 1h45 à 2h15.
↔ **Avis favorable de l'augmentation du délai de route à 2h**
- Etendre le télétravail à l'ensemble des activités de la caisse.
↔ **Déjà pris en compte**
- Augmenter le nombre de postes en télétravail.
↔ **Déjà pris en compte**
- Négociations d'un avenant sur le télétravail suite à la Covid-19.
↔ **Avis favorable**
- Ouvrir le temps partiel aux agents d'accueil.
↔ **Il ne sera pas donné suite aujourd'hui mais sera porté à réflexion dans le cadre d'une réorganisation de l'accueil**
- Développer les immersions dans les différents services de la caisse.
↔ **Avis favorable**
- Sur la base du volontariat, possibilité du passage de la pause méridienne de 45 min à 35 minutes minimum et d'étendre la plage jusqu'à 14h – 14h30 dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

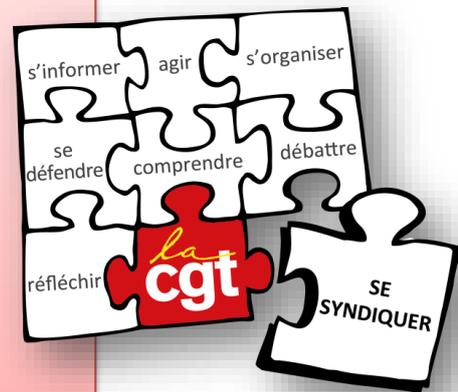
↪ Avis favorable seulement pour la pause méridienne passant de 45 min à 35 min sur la base du volontariat

- Modification de la fin de la plage fixe à 15h30 pour les employés.
↪ **Avis défavorable**
- Passage des deux jours de congés supplémentaires pour enfants actuellement de 15 à 20 ans.
↪ **Cela ne relève pas du Local mais du National**
- Fermeture des accueils à 15h30 le vendredi après-midi.
↪ **Avis défavorable**



On nous donne quelques miettes concernant les conditions de travail mais :

- La valeur du point à 10€
- Le passage au niveau supérieur
- Revoir la classification
- Développer l'évolution professionnelle
- Des mesures sur le temps de travail
- Lutter contre la pénibilité
- Lutter contre la souffrance au travail
- Lutter contre toutes formes de discrimination...



ne permettent-ils pas d'améliorer les conditions de travail ?

C'est avec vous que nous pourrons décider ensemble de ne plus subir les convictions du patronat et donc de dire à nos directeurs nationaux et locaux qu'aujourd'hui nous voulons le progrès social !!!

Comité de suivi de l'accord local de 2001 sur la réduction du temps de travail « 35 h »

- Retour sur la réunion du comité de suivi du 10 décembre 2020 :

La Direction a refusé nos demandes faites il y a un an en arrière, en décembre 2019 :

- Possibilité de travailler au minimum 35h33
- Neutraliser 14 jours d'arrêts de travail dans le cadre des heures pénalisantes
- Neutraliser les 3 journées sans certificats dans le cadre des heures pénalisantes
- Ouvrir à la PFS une avance compteur par mois

Il aura fallu attendre un an pour cela ! On se moque du monde !

